

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CHAPELLE D'AUREC
n°2022.05.01
Séance du 30 juin 2022**

Nombre de membres - afférents au Conseil Municipal : 15 Date de la convocation :
- en exercice : 15 24 Juin 2022
- présents : 12
- excusés 3

L'an deux mil vingt-deux le trente juin à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de LA CHAPELLE D'AUREC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Caroline DI VINCENZO, Maire.

Présents : Caroline DI VINCENZO, Maire, Éric PETIT, Véronique JANUEL, Yves DARLES, Adjoints. Jocelyne MONTET, Françoise GUERRIERI, Didier LHOSTE, Yvette CHOL, Éric GROS, David RODRIGUES, Boris RIGAUDON, Coralie RAVEL Conseillers.

Excusés : Christian FAUVET, Stéphanie BLANCHARD, Marie-Laure FAYARD,

Jocelyne MONTET a été nommée secrétaire de séance

Objet de la délibération :
Création d'une agence postale communale

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la direction de la Poste nous propose de créer une agence postale communale pour permettre aux habitants de la Commune d'accéder à un certain nombre de produits et de services postaux.

Le principe est le suivant :

- La collectivité s'engage à mettre à disposition une partie du rez-de-chaussée de l'accueil de la mairie pour implanter l'agence postale communale et le personnel qui sera amené à gérer les services et prestations de la Poste.
- En contrepartie, la Poste versera à la Commune une indemnité compensatrice permettant globalement de couvrir les coûts pouvant être supportés par la Commune.

Mme le Maire présente le projet de convention qui liste notamment les services postaux, les services financiers et les produits tiers qui seront proposés dans l'agence postale communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la création d'une agence postale communale dans les locaux de la mairie,
- Autorise Mme le Maire à signer la convention entre la Poste et la Commune de La Chapelle d'Aurec et tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce projet.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture

Le..... et affichage le.....



AR Prefecture

043-214300584-20220630-DELI_2022_05_01-DE
Reçu le 01/07/2022
Publié le 01/07/2022